

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES DE LA GUYANE

COMMUNE DE MANA



Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine

AVAP



Diagnostic des patrimoines Complément

Novembre 2020



ALGLAVE ARCHITECTURE
21, rue des Huguenots
51200 - EPERNAY
chantal.alglave@neuf.fr

Table des matières

Le patrimoine urbain et paysager	3
Le site	4
Les caractéristiques urbaines du bourg historique	5
1. L'analyse parcellaire	5
2. Les clôtures de la parcelle	8
3. Dents creuses	9
4. La rue	10
5. Les places	11
Les caractéristiques paysagères du bourg historique	12
1. Les espaces végétalisés privés	12
2. Les espaces végétalisés semi-publics	14
3. Les espaces végétalisés publics	15
Les cônes de vue et entrées de ville	19
1. Entrée de ville ouest depuis Awala-Yalimapo	19
2. L'entrée de ville sud depuis Iracoubo	20
Les rives de la Mana	21
1. Les rives vues du pont	21
2. Les rives bordant le centre historique	22
Une ville durable	24
Densité urbaine	25
Adaptation climatique	25
Conception bioclimatique des constructions	26
1. Protection solaire	26
2. Ventilation naturelle	27
3. Energie grise des constructions	27
4. Altération des performances énergétiques	27

Le patrimoine architectural	28
Les typologies architecturales	29
1. La maison créole	29
2. b. La case	31
3. Le type intermédiaire ou case à étage	33
La classification du bâti par intérêt architectural	34
1. Bâtiments de 1 ^{er} intérêt architectural	34
2. Bâtiments de 2 ^{ème} intérêt architectural	37
3. Batimens de 3 ^{ème} interet architectural ou urbain	42

Ce compléments de diagnostic des patrimoines a été élaboré à partir de l'étude de l'agence BORTOLUSSI réalisée en 2015 et 2016 ainsi que des enquêtes et relevés de terrain réalisés par l'agence ALGLAVE ARCHITECTURE du 20-10-2019 au 8-10-2019 .



Le patrimoine urbain et paysager

Le site

Le bourg de Mana est situé sur la rive gauche du fleuve, avant une dernière boucle de celui-ci, qui le mène à son estuaire. L'implantation en bord de fleuve fut une nécessité car aucune route ne reliait encore le bourg à Cayenne. Très tôt, **un plan directeur** encadre le développement urbain et lui donne des limites ainsi qu'une forme rectangulaire. Le bourg se caractérise donc avant tout par cette forme urbaine, compacte et géométrique en contraste avec les éléments naturels qui la bordent : les rizières au sud et la forêt au nord .

La qualité paysagère de cette disposition est quelque peu atténuée par **les extensions urbaines** opérées depuis les années 1980. Les faubourgs sont largement sortis du plan directeur et n'en reprennent pas la trame. Aussi le contraste bourg/savane est dilué à ses extrémités par des constructions plus éparses, aux limites peu lisibles.



Vue aérienne img.over-blog-kiwi.com

Les caractéristiques urbaines du bourg historique

1. L'analyse parcellaire

Evolution du bourg historique

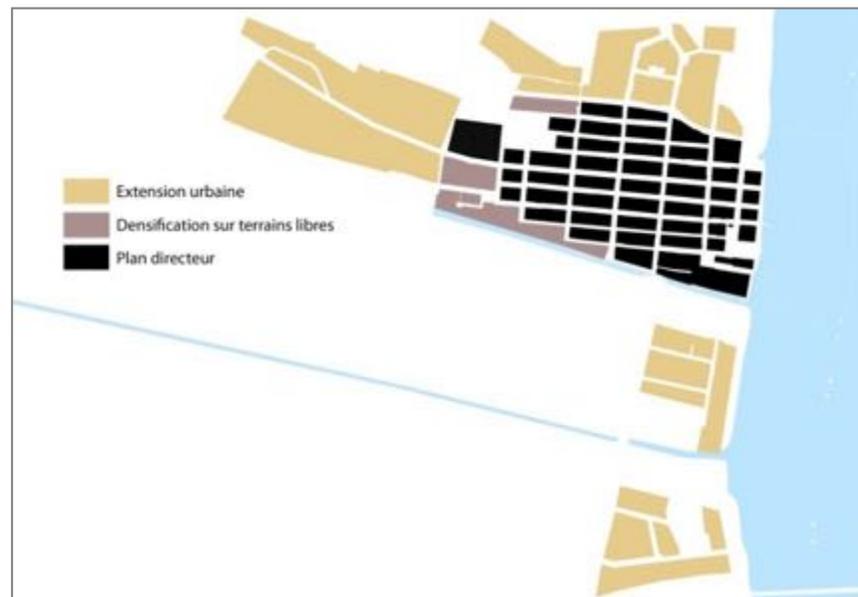
L'adoption dès 1847 d'un plan directeur a doté ce bourg d'une forme urbaine géométrique stricte . Jusqu'aux années 1980, ce plan type fut suffisant pour gérer l'expansion démographique de la ville. Les limites topographiques Nord, Sud et Est ont reporté l'éventuelle extension de la ville vers l'ouest, où le terrain est libre et facilement constructible. En 1976, le boulevard Sicart est dépassé et complété par 3 rangs d'ilots supplémentaires, portant la limite urbaine à hauteur du cimetière. Les nouveaux ilots sont calqués sur le modèle des anciens.



Emprise historique au XIXe siècle (rouge) et extension au XXe siècle au-delà du boulevard Sicart (violet).

La forme des ilots

L'analyse de la forme des ilots permet de distinguer plusieurs natures d'ilots. Par opposition aux ilots orthogonaux et réguliers du bourg, ceux des faubourgs présentent des formes uniques, adaptées à leur situation. Ils sont aussi de plus grande taille.

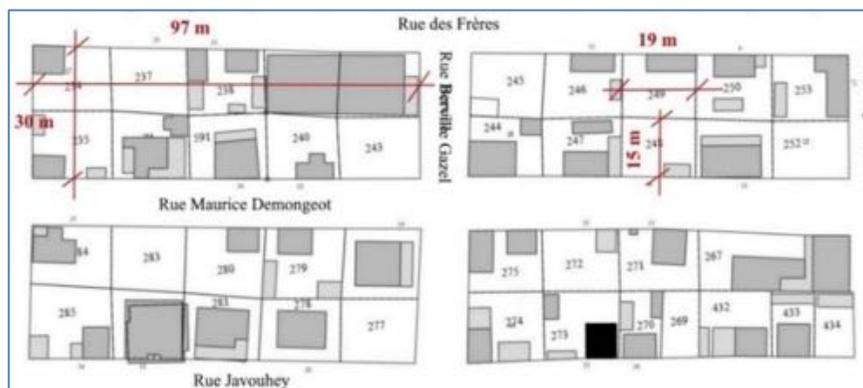


Evolution de la forme des ilots

Les rues transversales nord/sud permettent de couper les ilots et de faciliter le passage d'une rue longitudinale à une autre. Ce maillage crée de nombreuses parcelles d'angle. Celles-ci, bénéficiant de deux façades sur rue et donc plus visibles que les autres, disposent d'un statut renforcé en matière de représentation sociale. Elles sont prisées par les maisons bourgeoises ou les commerces.

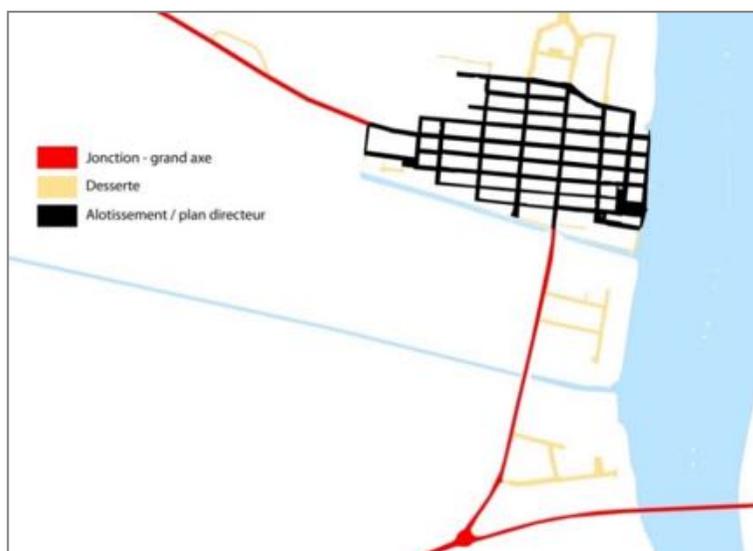


Maison bourgeoise, à vocation commerciale, située à l'angle de la rue Sœur Bernard fontaine et la rue Maryse Bastié



Extrait du plan cadastral entre la rue Amaranthe Golitin et la rue Maryse Bastié - Les parcelles du centre historique à l'exception des parcelles entre la rue du 8 mai 1945 et la rue Maryse Bastié (parcelles de la 1ère implantation Anne-Marie Javouhey) ont une dimension d'environ 19 à 20 m de large par une profondeur de 15 m

La trame viaire



Plan viaire du bourg de Mana

La trame orthogonale du centre bourg est immédiatement lisible. Les rues Berville Gazel et des Frères ont aujourd'hui, par leur fonction de circulation, une importance prépondérante sur leurs semblables. Pourtant elles n'ont pas été conçues pour ce rôle, et ne présentent aucune différence morphologique avec les autres rues du bourg.

L'extension du bourg historique

Le bourg est composé d'îlots qui s'insèrent dans une même trame orthogonale mais sont décomposables en quatre types, en fonction de leur situation. Le secteur à l'ouest du boulevard Sicart comprend (en violet sur le plan), une majorité de lots non construits ainsi qu'un espace libre dédié au sport, peu de bâti repéré d'intérêt architectural et une armature urbaine identique au bourg historique

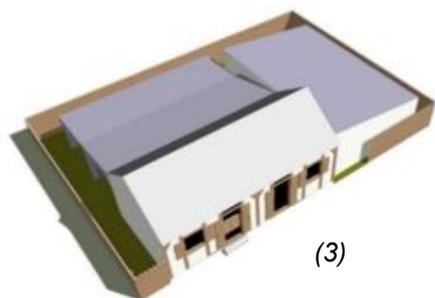
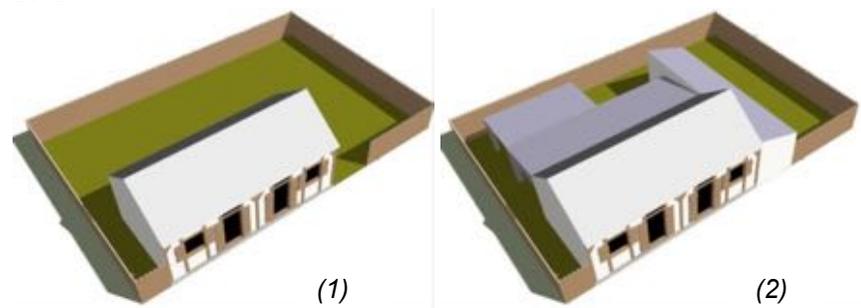
Extrémité de la rue Javouhey vers le cimetière



Orientations : il est important d'intégrer ce secteur dans le périmètre de l'AVAP avec le bourg historique. L'objectif est de pouvoir accompagner le développement de cette zone avec des constructions respectant les implantations du bourg historique et dont la volumétrie et les couleurs s'intègrent avec les constructions du bourg historique.

Evolution de l'organisation du bâti sur la parcelle

Le mode d'implantation des constructions sur les parcelles du centre bourg a été défini au XIXe siècle. Depuis, les constructions de base, la case et la maison créole, ont souvent été modifiées par l'ajout d'extensions ou de surélévations.



Occupation type d'une parcelle :

(1) construction d'origine

(2) construction principale complétée par des extensions.

(3) construction occupant la totalité de la parcelle

Dans certaines parcelles, la construction de multiples extensions, a plusieurs effets négatifs : dénaturer la construction d'origine, limiter la circulation naturelle de l'air et priver les rues de l'alternance bâti et masses végétales. Ainsi certaines parcelles sont intégralement recouvertes d'auvents et d'extensions supprimant toute végétation. De tels dénaturations perturbent l'unité du centre bourg et contribuent à déstructurer un schéma urbain homogène.

Orientations réglementaires : Pour respecter l'unité du centre historique, les parcelles ne devront pas être bâties en totalité, pour permettre la végétalisation des terrains. Le pourcentage de la parcelle devant être perméable et non bâti sera au minimum de 30 % de la surface totale de la parcelle et constitué d'un seul tenant.



Alternance front bâti et masse végétale 11, rue Javouhey



Alternance front bâti et masse végétale 17, rue Maurice Demongeot



Dénaturation de l'alternance front bâti et masse végétale avec le front bâti continu 11 à 15 rue du Sergent Riga

2. Les clôtures de la parcelle

Le repérage des parcelles clôturées du bourg montre que celles-ci sont systématiquement fermées sur l'ensemble de leurs côtés. La façade de la construction implantée à l'alignement de la rue est prolongée par une clôture. Les clôtures sont initialement faites d'une palissade de bois dont le sommet est coupé en dents de scie. La palissade se trouve fragilisée par action de l'eau sur sa base. Par conséquent, nombre de ces palissades ont disparu.



Clôture constituée par une palissade de bois dont le sommet est coupé en dents de scie. Elle possède des traces de peinture ocre-rouge – 9, rue saint Joseph



Clôture du presbytère constituée par une palissade de bois dont le sommet est coupé en dents de scie. Presbytère, place Yves patient

Elles sont remplacées par des modes de clôture peu coûteux ou plus faciles à entretenir. La clôture par plaques de tôles ondulées reste le système le plus courant. Les plaques déformées et rouillées sont particulièrement préjudiciables à la qualité urbaine.



Clôture constituée de plaques de tôles ondulées dénaturant l'espace public – 42, rue du Sergent Riga

3. Dents creuses

Les dents creuses sont constituées par :

- des parcelles dépourvues de clôture, livrées au développement de friches végétales (Légende verte)
- Par des parcelles clôturées mais non bâties, souvent abandonnées, en friche et masquées par une clôture qui en l'absence d'entretien, peut constituer un élément dévalorisant (légende orange).

Les dents creuses (une centaine de parcelles) sont réparties sur l'ensemble du bourg. Leur nombre et leur proximité sont plus importants à l'ouest de la rue Berville Gazel. Il en résulte une décomposition progressive du tissu urbain vers l'ouest. **Les dents creuses sont des réserves foncières stratégiques pour le bourg ancien.**



Parcelle non bâtie, ouverte sur l'espace public – Angle rue du Sergent Riga et rue Amaranthe Golitin.



Parcelle non bâtie "dent creuse" fermée par une clôture dévalorisante – Angle rue des Frères et rue Amaranthe Golitin.

Orientations réglementaires : les constructions nouvelles devront par leurs implantations et leurs volumes, respecter l'implantation et le volume des constructions traditionnelles du bourg historique.

4. La rue

Le tracé orthogonal des rues apporte régularité et géométrie au plan de ville. La rue assure deux fonctions ; une fonction de **circulation** mais aussi de **commerce et de rencontre**. En dehors du parvis de l'église et de la place de la mairie , c'est la rue qui constitue l'espace public.

Les rues du bourg ancien ont environ **une largeur moyenne** de 12 à 13 m à l'exception d'une partie de la rue Sœur Bernard Fontaine et de la rue Saint Joseph qui ont une largeur que de 8 m . Elles n'ont pas de revêtement à l'origine. Elles sont faites du **sol sableux** du terrain d'assise. Les rues sont désormais dotées en leur centre de **bandes de roulement en bitume**, permettant à deux véhicules de se croiser. Ce revêtement, forme un léger ressaut par rapport au terrain naturel. Il n'y a pas, à l'exception d'une petite partie de la rue Berville Gazel, de trottoirs séparant piétons et véhicules. En effet, les riverains de Mana ont l'habitude de circuler à pied au milieu de la rue, s'écartant pour laisser le passage aux véhicules. Cette particularité renforce le rôle convivial et social de Mana. Le bourg ancien est dépourvu de réseau pluvial . Les eaux de pluie sont absorbées par **les accotements ensablés**.



Rue saint Joseph d'une largeur de 8m avec sa bande de roulement centrale en enrobé et ses accotements en terre sableuse



Rue Javouhey au niveau de la rue Amaranthe Golitin d'une largeur de 13,20 m avec sa bande de roulement centrale en enrobé et ses accotements en terre sableuse qui absorbent l'eau de ruissellement.



Angle de la rue Berville Gazel et la rue Javouhey avec ses trottoirs en bitume.

5. Les places

Les espaces publics majeurs, en dehors des rues sont le parvis de l'église, la place Yves Patient et la place du Monuments aux morts ainsi que les quais longeant la Mana entre la rue Patrice Bourguignon et la rue du Sergent Riga Le secteur longeant la Mana entre la rue Maryse Bastié et les quais, correspondant aux ilots de la première implantation (1820 à 1850) avec l'implantation de l'église, de la maison des Sœurs et de la mairie. Entre 1850 et 1930 ce secteur fut également un lieu stratégique du commerce et du transport pour l'activité aurifère en lien avec le port. A gauche de la mairie se trouvait l'ancien bâtiment des douanes. L'actuelle place Yves Patient, prolongée par des appontements disparus aujourd'hui, était le principal lieu d'activités du bourg.

Ce secteur concentre les services publics actuels ainsi que les projets d'aménagement de la salle polyvalente et de l'ancienne maternité (projet de CIAP).



Photo aérienne des espaces majeurs du centre historique de Mana en lien avec les principaux bâtiments publics



*La douane, le presbytère et la mairie - Carte postale du début du XXe
Collection du Musée des cultures guyanaises - Cayenne*



Quai à la fin du XIXe Carte postale du début - Collection du Musée des cultures guyanaises - Cayenne

Les caractéristiques paysagères du bourg historique

1. Les espaces végétalisés privés

L'analyse de l'évolution des ilots a montré que de nombreuses extensions des constructions principales ont été construites au fil du temps, au détriment des cours et des espaces végétaux. Cependant, l'analyse de la photo aérienne oblique montre qu'il existe encore de nombreuses masses végétales sur le centre ancien. Ces masses végétales des cours participent à l'alternance de front bâti et de végétal.

Alternance de front urbain bâti et de végétal



Vue aérienne oblique du bourg de Mana – Persistance des arbres sur l'ensemble du bourg soit dans les espaces publics (place Yves patient et les quais) soit dans les jardins privés

Orientations réglementaires :
L'objectif est de limiter la constructibilité des parcelles pour conserver cette proportion des masses boisées mais aussi de demander la plantation d'un arbre à haute tige dans les parcelles recevant une construction neuve.

L'aménagement des jardins privés permet le développement d'une végétation dont le jardin des Sœurs est une belle illustration. Les cheminements sont en béton et en dalles de terre cuite. Les eaux pluviales des toitures sont recueillies dans des cunettes en béton, bordées de petites dalles de terres cuites. Le CARMA situé route d'Awala a aménagé un jardin pédagogique avec la présentation notamment des plantes grasses.



Jardin de la Maison des Sœurs - Canalisation des eaux pluviales



42, rue sergent Riga



26, rue Maurice Demongeot



Jardin de plantes grasses du CARMA

Exemples de plantations privées participant à la végétalisation de la rue



29, rue Michel Tourville



19, rue Maurice Demongeot



23, rue sergent Riga

2. Les espaces végétalisés semi-publics

La majorité des rues ont une largeur de 12 à 13 m. Elles sont composées de bandes semi-publics au pied des constructions qui furent plus ou moins privatisées par les riverains. En effet cette bande correspond souvent à la largeur du débord de toiture des auvents.



Coupe de principe sur la rue Maurice Demongeot au niveau de la rue Berville Gazel.

Les propriétaires privés se sont parfois approprié cet espace en aménageant des plantations qui jouent plusieurs rôles :

- accompagner la construction avec un premier plan végétal
- créer un pare-vue protégeant les habitants
- participer à la mise en valeur de la rue.



Plantations arbustives - 36, rue Javouhey

Constat : l'aménagement de bandes végétalisées devant les constructions par les propriétaires privés participe à la qualité de la rue



Plantations arbustives - 2, rue Javouhey



Plantations arbustives - 4, rue Javouhey



Plantations arbustives - 8, rue Sœur Bernard Fontaine

3. Les espaces végétalisés publics

La place de la Mairie

La Mairie, depuis sa création en 1846 (reconstruite après 1945), est précédée d'une vaste esplanade qui s'ouvre sur le fleuve. La comparaison avec les cartes postales anciennes nous montre, qu'au début du siècle, les manguiers qui bordent la place offrent une végétation plus dense, apportant de l'ombre à la place.



La place de la Mairie actuelle, avec un parvis constitué d'un platelage en bois.



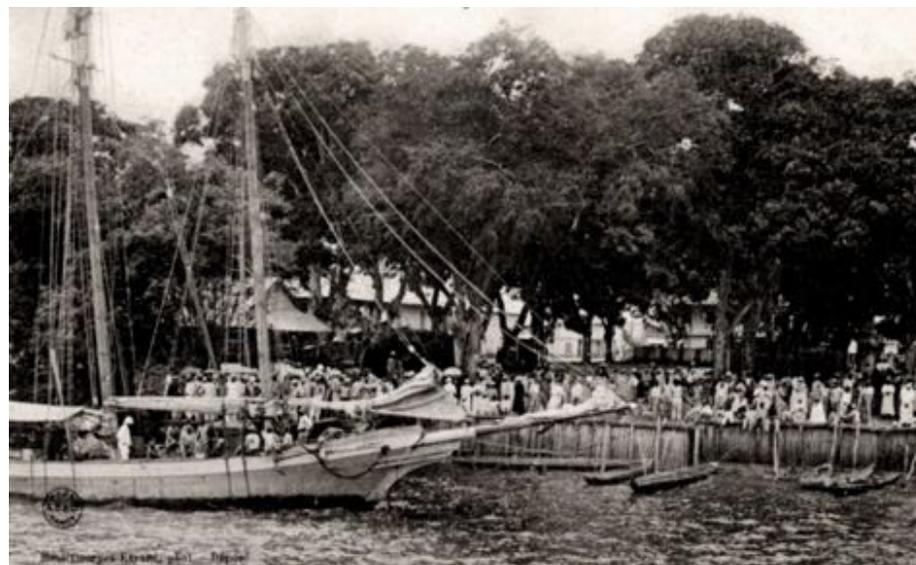
La place de la Mairie – Carte postale du début du XXe siècle – Archives départementales de la Guyane – On peut remarquer la présence de groupe assis sur des chaises à l'ombre des manguiers dont la densité et le feuillage est plus important qu'aujourd'hui.



La perspective à partir de la Mairie sur le fleuve est aujourd'hui masquée par des tentes abritant le marché et les animations

Les quais

Les quais étaient au début du XXe siècle le lieu de tous les échanges commerciaux et humains. Le couvert végétal était beaucoup plus important qu'aujourd'hui.



Vue du bourg de mana depuis le fleuve – Carte postal éditée par Mme Georges Evard en 1903 – Le couvert végétal est plus important qu'aujourd'hui.

Aujourd'hui l'animation principale du bourg de Mana s'est déplacée sur les deux axes routiers transversaux de la ville : la rue Berville Gazel et la rue de Frères. Le réaménagement des quais le long du fleuve est un enjeu majeur pour la mise en valeur patrimoniale de la ville car ils sont le cœur historique et patrimonial de la ville.



Vue sur les quais face à l'ancienne douane - Le port de Mana a perdu aujourd'hui la presque totalité de ses activités

Les perspectives sur le fleuve



Vue sur le fleuve au niveau de la rue Maurice Demongeot . En arrière-plan l'ancienne maternité. Ce secteur, aujourd'hui en déshérence, a un fort potentiel d'aménagement futur en lien avec la projet de réhabilitation de l'ancienne maternité en Centre d'interprétation du patrimoine .



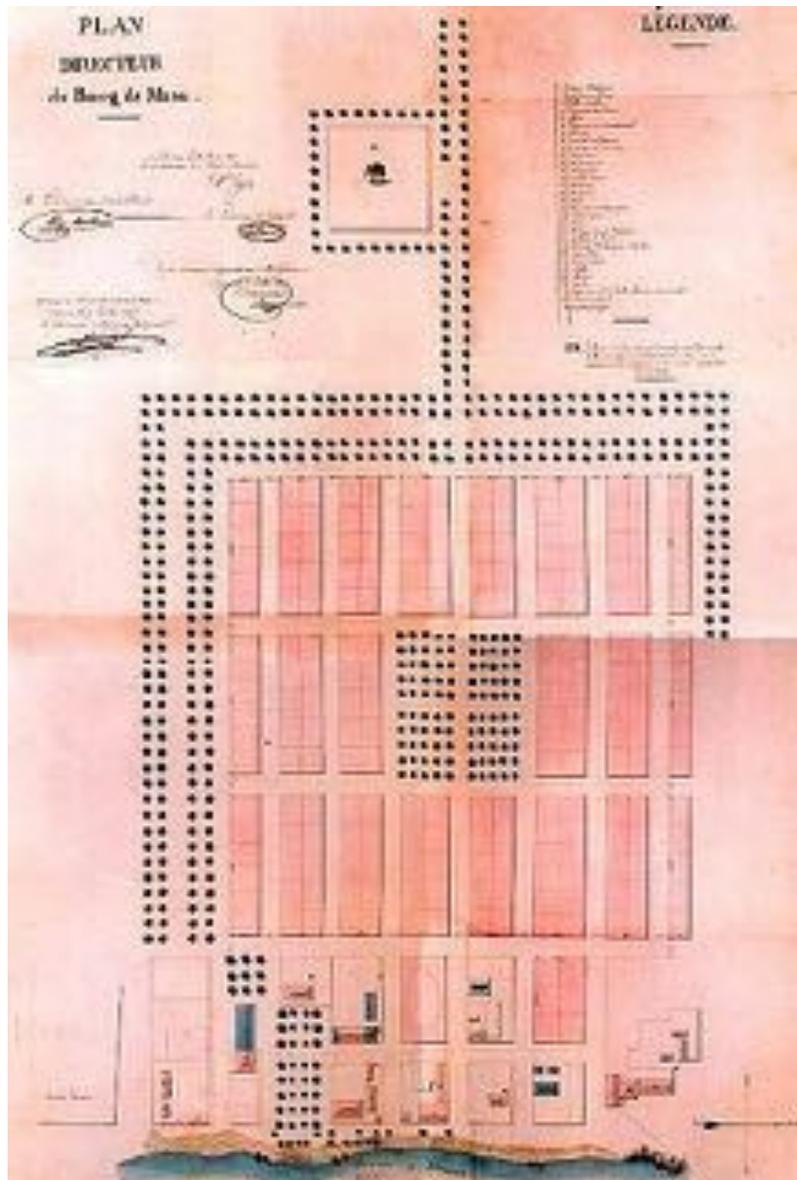
Perspective rue des Frères vers le fleuve



Perspective vers le fleuve rue Sergent Riga

Les rues perpendiculaires au rivage apportent une perspective sur le fleuve. Ces perspectives permettent un repérage spatial dans le bourg au maillage orthogonal mais elles permettent également aux vents dominants est-ouest, venant du fleuve, d'assurer la ventilation des rues du bourg.

Les plantations d'alignements



Plan directeur de 1847 – Archives départementales de la Guyane

Le plan directeur de 1847 prévoyait des plantations d'alignement importantes : la place de l'église, la place de la Mairie. Deux îlots au centre du bourg étaient prévus totalement occupés par des plantations d'alignement. Un boulevard extérieur nord et ouest devait ceinturer le bourg. Un axe en direction d'Awala vers l'ouest était, lui aussi, bordé de plantation d'alignement renforçant la centralité de l'actuelle rue Maurice Demongeot. **L'analyse des plans historiques et des cartes postales anciennes peut nourrir la réflexion sur l'aménagement des espaces urbains du bourg.**

Aujourd'hui la circulation automobile, la désertion du port, la construction de nombreuses écoles et des quartiers périphériques a modifié en profondeur les déplacements dans le bourg. Il existe des déplacements importants de piétons pour relier les différents quartiers avec les établissements scolaires. Ces déplacements se font souvent sur la chaussée, les trottoirs étant ponctuellement occupé par des véhicules en stationnement. Les piétons ne disposent pas de cheminement ombragé pour traverser le bourg.

Orientations : un avant-projet global d'aménagement des espaces publics majeurs doit être mis en place en intégrant :

- La mise en place de circuits piétons ombragés permettant aux habitants de relier les différents quartiers du bourg avec les équipements publics.
- Le patrimoine historique du bourg.
- Les perspectives sur la rivière de la Mana



Esquisse d'un avant-projet global d'aménagement d'alignement d'arbres permettant aux piétons de relier les extrémités du bourg historique par un cheminement ombragé

Les cônes de vue et entrées de ville

1. Entrée de ville ouest depuis Awala-Yalimapo

L'entrée de ville en venant d'Awala-Yalimapo est constituée par des ensembles bâtis, implantés en retrait de la route et séparés les uns des autres par des terrains nus. Il en résulte une dilution des espaces urbains.



Séquence d'entrée à Mana depuis Awala. Le paysage urbain dilué n'offre pas de perspective sur le bourg



Localisation de l'entrée ouest



L'entrée de ville est bordée d'ensembles sans liens apparents et mal reliés. Il n'existe pas de ligne paysagère ou architecturale parallèle à la route qui souligne l'entrée de ville

L'entrée de la ville venant Awala-Yalimapo traverse une zone d'extension récente qui masque l'entrée ancienne du bourg.
Son intégration dans le périmètre de L'AVAP ne se justifie pas.

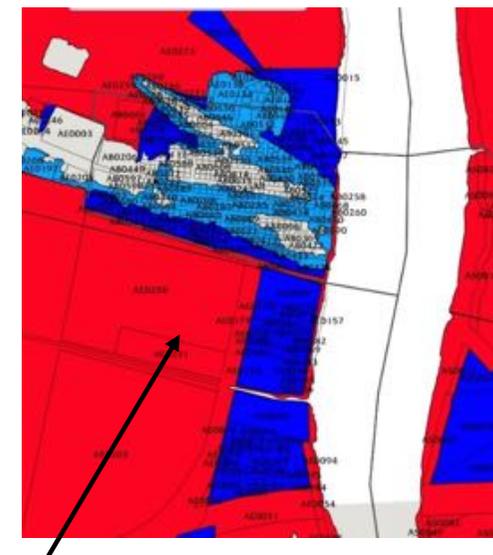
2. L'entrée de ville sud depuis Iracoubo

Depuis le rond-point de la RD9, le point de vue sur l'entrée sud de Mana est composé par :

- A droite, la zone artisanale Gaston Césaire et le quartier Patagaï. Les constructions y sont implantées en retrait de la route départementale. Cette rive droite de la route mériterait un traitement paysager
- A gauche, les maisons qui composent la limite sud du bourg sont dotées de jardins arborés qui constituent une frange végétale permettant une transition nette entre le bourg et les rizières.



Vue sur Mana en arrivant par la RD9

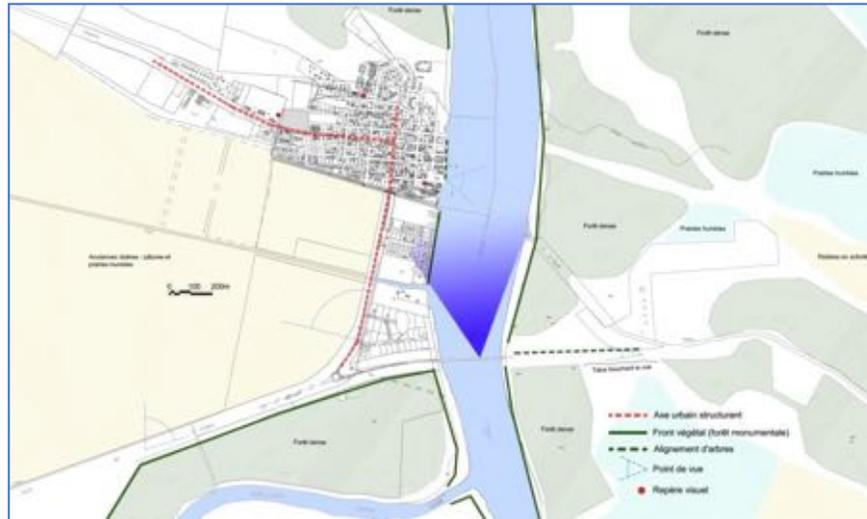


Ancienne rizière - Zone inconstructible du PPRI en rouge

Le classement des ancienne rizières en zone rouge(inconstructible) du PPRI protège cette vue sur Mana . Son intégration dans le périmètre de L'AVAP n'est pas nécessaire.

Les rives de la Mana

1. Les rives vues du pont



Le site d'implantation du bourg de Mana offre une mise en scène remarquable. Le bourg et son clocher, le fleuve, les lisières forestières et les savanes sont autant d'éléments qui concourent à mettre en valeur Mana.

Depuis le sommet du pont, le point de vue sur Mana est de grande qualité. En effet, le quai de la ville est très lisible. La densité urbaine et le clocher de l'église attirent le regard. Ce phénomène fonctionne aussi de nuit où le quai est éclairé, par contraste avec les autres rives du fleuve plongées dans l'obscurité. Les faubourgs sud, implantés en retrait du fleuve, sont en grande partie masqués par la ripisylve. La rive devant la zone d'activité Gaston Césaire est partiellement défrichée. La succession de bâti et de masses végétales cadence la rive du fleuve jusqu'au bourg ancien.

Cette perspective sur Mana, sur la rive et le bourg historique est remarquable et justifie son intégration dans le périmètre de l'AVAP. L'objectif du règlement de ce secteur est de conserver son aspect végétal et d'intégrer les constructions dans la végétation.



Vue du pont vers le bourg

2. Les rives bordant le centre historique

Les rives de la Mana du nord au sud



Rive de la Mana au Nord du bourg devant le Centre de la jeunesse



Rive de la Mana au niveau du canal, limite nord du bourg historique



Petite anse au niveau de la rue du Sergent Riga



Les quais et le début de l'enrochement au niveau de la rue du Sergent Riga



Les quais au niveau de la rue Patrice Bourguignon



Les rives de la Mana vue de la rive opposée

La qualité des perspectives sur les rives de la Mana et la qualité des espaces bordant les rives de la Mana justifient leur intégration dans le périmètre de l'AVAP, au niveau du bourg historique mais également dans sa partie nord et dans sa partie sud au droit du quartier de Patagaï et de la zone artisanale.



Une ville durable

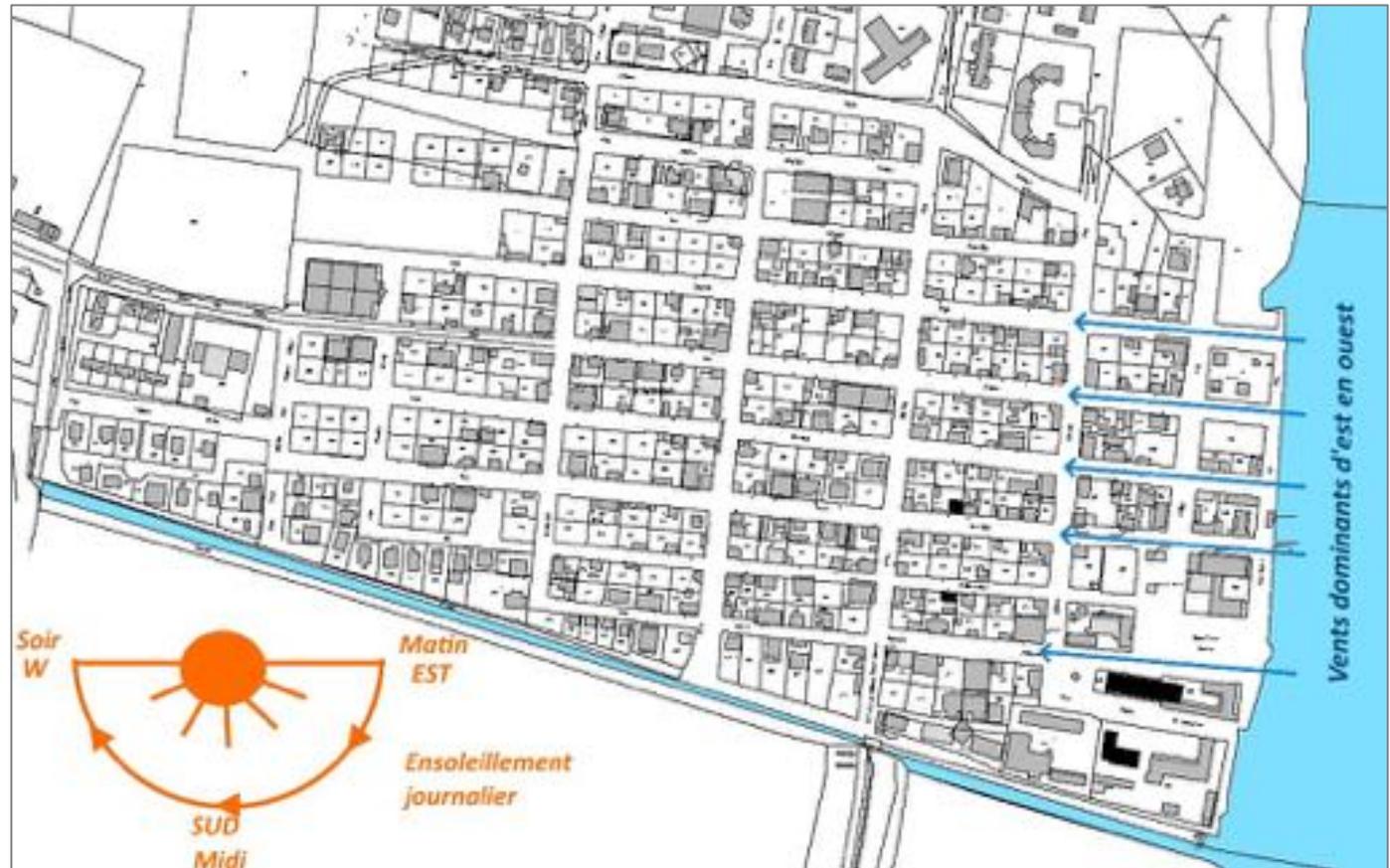
Densité urbaine

Le bourg ancien de Mana dispose de la densité d'habitation par hectare la plus élevée du territoire communal. Celle-ci s'élève en effet à 20 habitations par hectare (2 îlots de 10 parcelles chacune = 1 hectare, densité théorique qui ne prend pas en compte les dents creuses et les parcelles non bâties). Cela s'explique par la géométrie stricte du bourg, qui donne une grande compacité à la forme urbaine. Les parcelles sont par ailleurs de taille modeste (300m² en moyenne). Les faubourgs plus récents ont des densités oscillant entre 7 et 15 habitations par hectare. La compacité du bâti et le découpage orthogonal de la trame urbaine font du bourg ancien un ensemble très économe en terrain. Par ailleurs, la présence dans ou à proximité immédiate du bourg d'équipements et commerces limite les déplacements motorisés.

Adaptation climatique

Le vent

A Mana, **les vents** dominants soufflent de l'est vers l'ouest. Les rues principales de la trame orthogonale sont justement orientées dans ce sens et elles sont donc naturellement ventilées. Les habitations ont majoritairement leurs façades orientées nord-sud et les ouvertures des pignons orientés est-ouest permettent de capter le vent venant de l'est et la fraîcheur de la rivière. Il est donc important de conserver des zones non bâties le long des voies pour permettre une bonne ventilation naturelle entre chaque construction. Les constructions implantées à l'extrémité est des îlots bénéficient à la fois d'une bonne orientation et de l'absence de masques éoliens.



Le soleil

Par ailleurs, cette forme urbaine ne protège les rues que faiblement du soleil. Ce sont les façades nord des îlots qui sont les plus propices à générer de l'ombre dans les rues, ce qu'elles ne font qu'au zénith où justement le soleil est haut et les ombres peu étendues. A l'inverse, le soleil du matin et du soir n'est bloqué que par peu de masques.

Conception bioclimatique des constructions

Les édifices anciens encore présents dans le bourg, généralement élevés avant 1950, ne disposaient pas à l'origine des climatisations mécaniques ou des doublages isolants utilisés aujourd'hui pour protéger les bâtiments du climat guyanais. Ils avaient recours à des dispositions architecturales passives, leur conférant une bonne performance énergétique.

1. Protection solaire

Le rafraîchissement des espaces intérieurs constitue le principal enjeu énergétique des bâtiments en Guyane. Les climatiseurs massivement utilisés consomment une quantité importante d'électricité et le contraste fort entre paroi intérieure froide et sèche et paroi extérieure chaude et humide génère des phénomènes de condensation qui peuvent altérer les matériaux de construction. Dans les édifices anciens, plutôt que de rafraîchir l'ambiance intérieure, l'architecture cherche ici à limiter l'échauffement du bâtiment.

La toiture

La principale protection utilisée est fournie par la toiture, qui atténue l'échauffement par rayonnement solaire. Il faut noter que les couvertures en bardeaux de Wapa avaient un pouvoir isolant que n'ont plus les couvertures de tôle d'aujourd'hui. Toutefois, les toitures de tôle lorsqu'elles sont de couleur claire ont la capacité de réfléchir une partie du rayonnement solaire. La toiture est toutefois incapable de bloquer totalement l'échauffement provoqué par le soleil. La partie d'énergie non réfléchi est captée par la toiture et transmise à l'air contenu dans le comble. Les constructions traditionnelles (la case ou la maison créole), disposent de **vastes combles ventilés** qui servent ainsi d'espace tampon, protégeant le rez-de-chaussée ou les étages courants habités. Par ailleurs, les larges débords de la toiture permettent de protéger les façades de ce même rayonnement solaire. Ainsi les constructions traditionnelles usent de ce principe pour l'ensemble des façades. Les murs gouttereaux sont protégés par les débords des rives, tandis que les pignons et les façades de grande hauteur sont dotés d'auvents spécifiques.



Les multiples auvents et débords de toit protègent les murs et surtout les ouvertures et les galeries des rayons du soleil -4, rue Bernard Fontaine.



Galerie en saillie protégeant le rez-de-chaussée et débords de toit protégeant le 1^{er} étage des rayonnement du soleil - 41, rue Javouhey

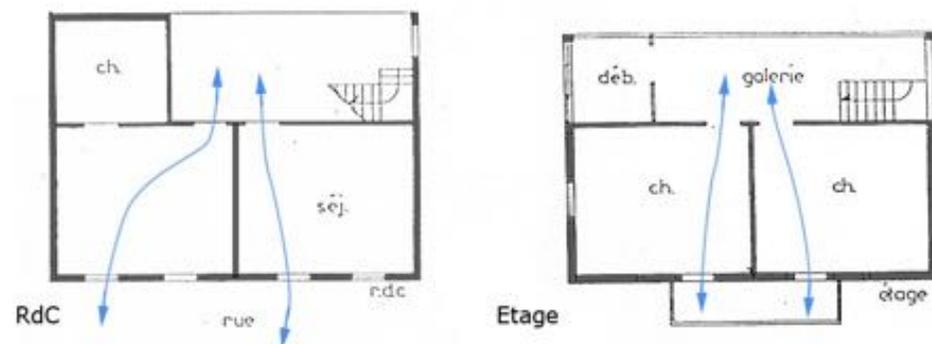
Les façades

Les matériaux de façade sont badigeonnés de couleurs claires. Celles-ci maximisent la réflexion solaire. Les contrevents pleins et à persiennes permettent de protéger les baies exposées au soleil.

2. Ventilation naturelle

La ventilation des constructions procure un rafraîchissement en diminuant la sensation de chaleur, par évaporation de la sudation. En outre, elle permet d'assainir l'air intérieur et lutte efficacement contre les moustiques. Ceux-ci ne peuvent en effet pas se stabiliser suffisamment pour piquer si l'air est en mouvement. Ces atouts font que la ventilation est un phénomène très recherché dans le climat guyanais. Les constructions traditionnelles sont conçues pour faciliter cette ventilation. Celle-ci dépend de plusieurs phénomènes : l'existence d'un phénomène physique naturel mettant l'air en mouvement, la présence d'ouvertures sur les façades et la libre circulation intérieure.

la mise en mouvement de l'air dépend de l'existence d'un différentiel thermique entre deux façades. En l'occurrence, il s'agit de la différence entre la façade nord plongée dans l'ombre et celle au sud exposée au plein soleil. A Mana, toutes les constructions disposent de ces deux façades. Les façades sont percées en de multiples endroits, par des dispositifs qui permettent à l'air de circuler, tout en coupant le rayonnement solaire et en empêchant les intrusions. Les contrevents et volets à persiennes, ainsi que les claustras et impostes ouvragés remplissent ce rôle.



Une maison est constituée d'une enfilade de pièces uniques qui occupent toute la largeur de l'édifice. L'air peut circuler librement d'une façade à l'autre en passant par les fenêtres.

La circulation de l'air à l'intérieur d'un bâtiment ne doit pas être entravée. La plupart des constructions de Mana ont une distribution simple. Il s'agit d'une enfilade de pièces carrées dont les façades nord et sud donnent sur l'extérieur. Dans ces conditions, l'air peut circuler d'une façade à l'autre sans rencontrer de cloisons. Lorsqu'une cloison bloque tout de même le passage, des impostes intérieures et des portes à persiennes permettent à l'air de passer.

3. Energie grise des constructions

L'énergie grise d'une construction est celle consommée pendant son utilisation, mais aussi pour sa construction, sa restauration ou sa démolition.

L'usage de matériaux locaux peu transformés dote les constructions traditionnelles d'une empreinte carbone faible. En effet les transports nécessaires à leur acheminement sur le site de construction sont réduits. L'usage de petits éléments de construction limite le besoin d'engins de chantier polluants. Les matériaux employés n'ont pas eu recours à des filières de transformation complexes. Par ailleurs, l'emploi de chaux pour les enduits demande considérablement moins d'énergie de production que celui du ciment. L'utilisation importante du bois permet un bilan carbone faible voire positif. Les constructions en bois peuvent être aisément entretenues et restaurées par remplacement des éléments endommagés. Il s'agit de constructions pérennes et évolutives, donc durables.

4. Altération des performances énergétiques

Les performances énergétiques des cases et maisons créoles anciennes sont diminuées lorsque les dispositifs décrits ci-dessus sont modifiés.

La suppression des avancées de toitures, la dépose des claustras, le remplacement des contrevents pleins par des grilles diminuent d'autant la protection solaire.

Le flux d'air ventilé est diminué ou stoppé par occultation des baies (pose de fenêtres vitrées) ou cloisonnement intérieur. Souvent, le calfeutrement des baies et impostes s'explique par l'installation d'une climatisation et la volonté de ne pas perdre l'air frais au niveau des ouvertures



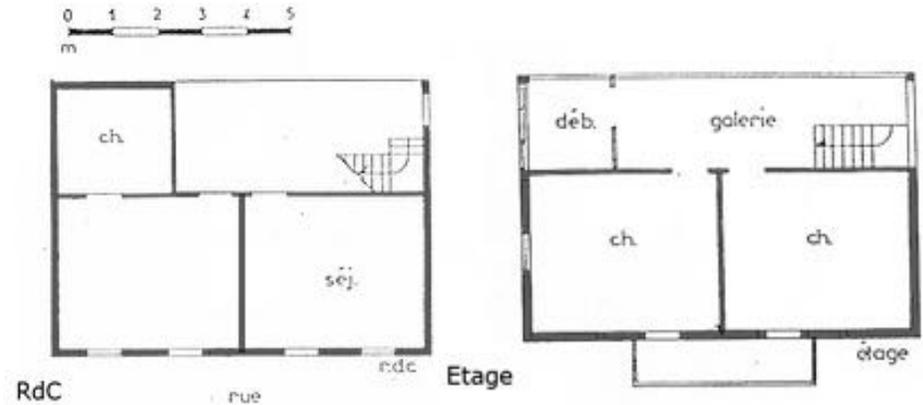
Le patrimoine architectural

Les typologies architecturales

Les monuments historiques témoignent de l'époque de la fondation de la mère Javouhey (église et Maison des sœurs) tandis que les nombreuses cases et maisons créoles ont été bâties à l'âge d'or de l'exploitation aurifère de la fin du XIXe et du début du XXe siècle. La plupart peuvent être classés dans des typologies architecturales distinctes.

1. La maison créole

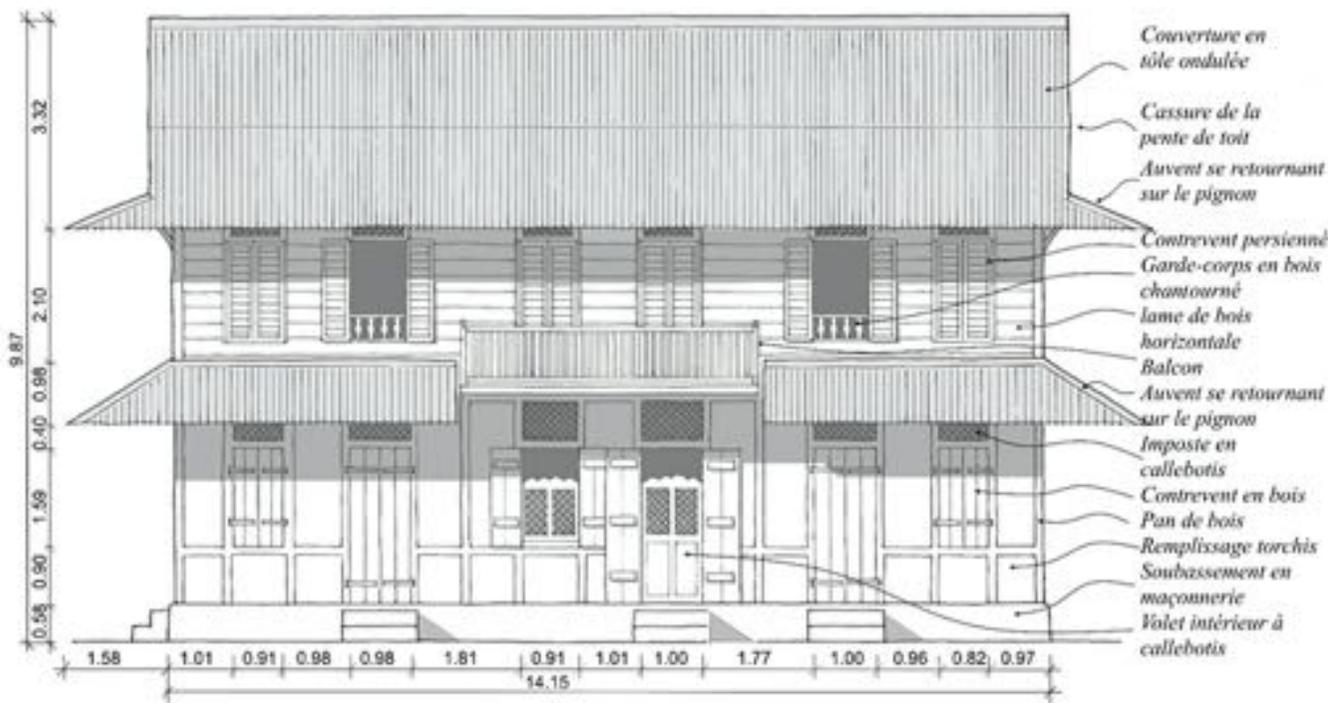
La maison créole est issue d'une population de bourgeois et de notables qui s'est développée durant l'exploitation aurifère. Le port de Mana était indispensable à l'équipement et ravitaillement des placers situés en amont et son activité commerciale fut florissante au début du XXe siècle.



Exemple de maison créole située 4, rue du Sergent Riga,



Exemple de plan type d'une maison créole avec toiture à 4 pans, balcon et auvent au rez-de-chaussée.



Façade sud

Caractéristiques architecturales d'une maison créole :

Usage : habitation et/ou négoce

Toiture : toit à deux pans souvent doté d'un coyau qui se retourne devant les pignons. Certaines sont à 4 pans. Le comble peut être habitable, ce qui se traduit par la présence de lucarnes.

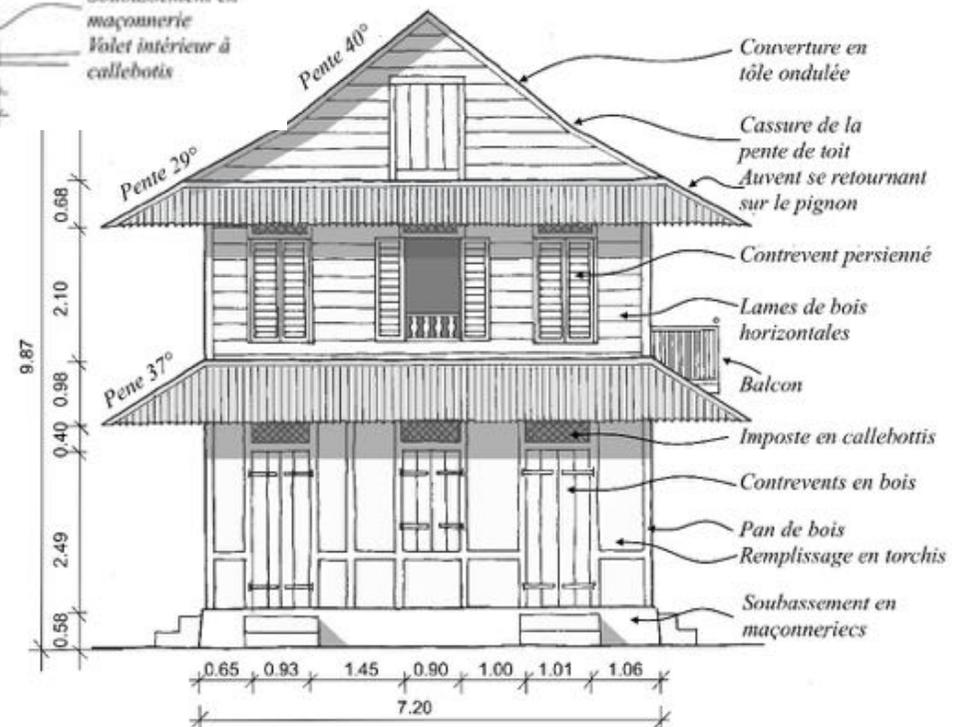
Niveaux : 2 niveaux. L'étage a une valeur noble et témoigne du statut de son propriétaire.

Plan : plan rectangulaire, composé de salles carrées en enfilade. A l'intérieur du volume se situent une galerie et un escalier à volées droites.

Composition : symétrie, menuiseries et impostes ouvragées montrent la richesse et l'importance du propriétaire.

Details : un balcon permet à la fois de souligner l'étage et d'accentuer le rôle de représentation de l'édifice. Il permet à l'habitant de dominer la rue, d'observer ce qui s'y passe tout en étant vu et mis en scène.

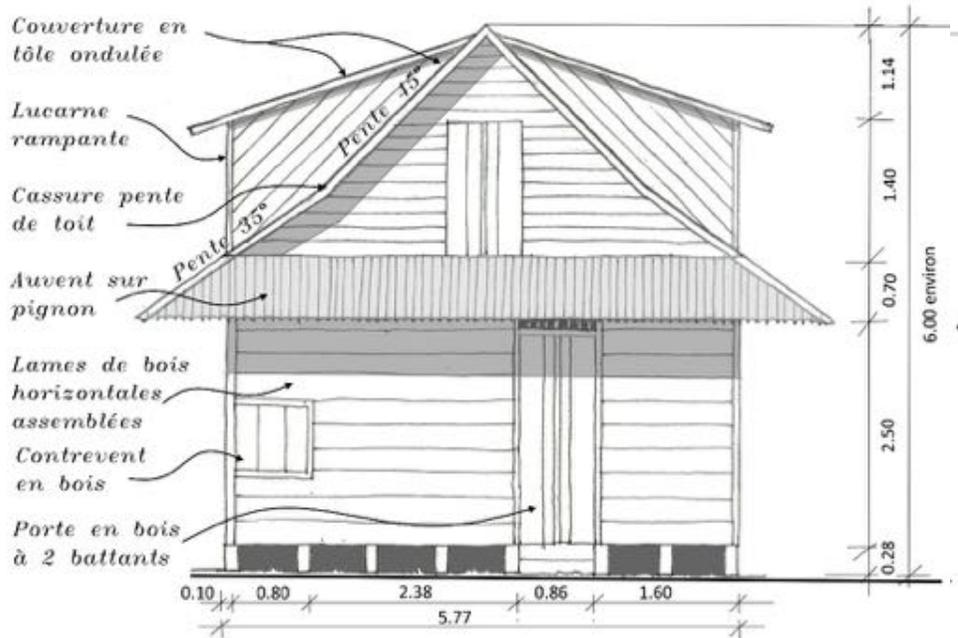
Exemple d'une maison créole : l'ancienne maternité située 4, rue Maurice Demongeot - Restitution d'après les relevés et les plans de Serge-Aimé SAINT-AUDE, architecte DPLG - Mars 2013



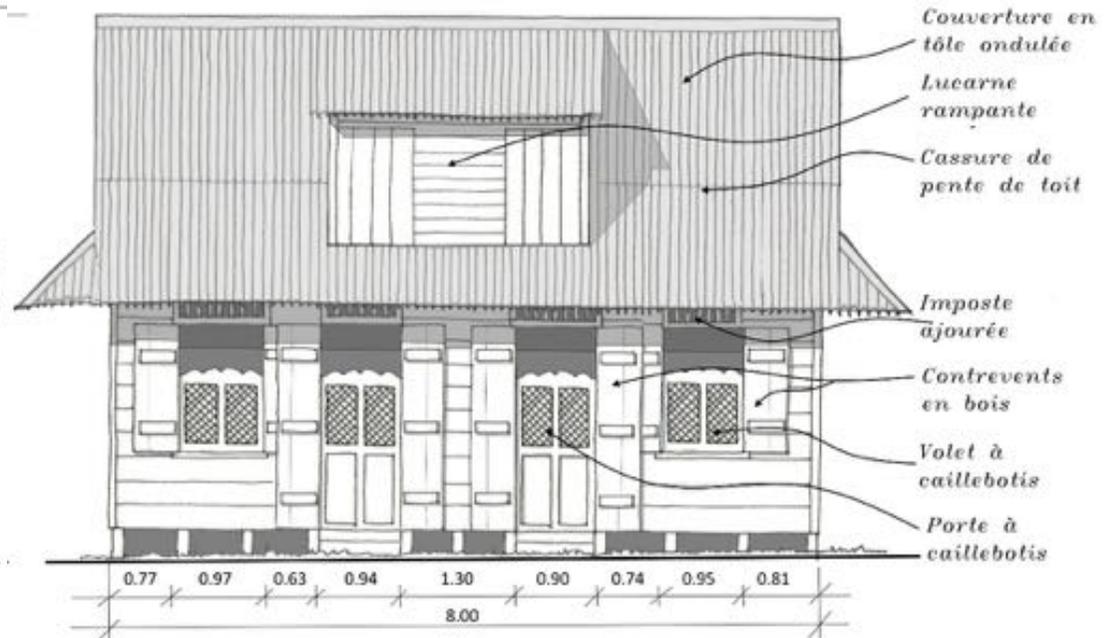
Pignon Est

2. b. La case

La case constitue une unité d'habitation simple. Elle est caractéristique de l'habitat de type colonial où les propriétaires se voyaient attribuer une parcelle de terrain normalisé.



Pignon d'une case située 28, rue Maurice Demongeot



Façade d'une case située 28, rue Maurice Demongeot

Caractéristiques architecturales d'une case :

Usage : habitation

Toiture : toit à deux pans souvent doté d'un coyau qui se retourne devant les pignons. Le comble est parfois habité, ce qui se manifeste par la présence d'une fenêtre de pignon ou d'une lucarne rampante.

Niveaux : 1 niveau.

Plan : une enfilade de pièces carrées dans un volume extérieur uniforme. Ces pièces carrées forment une unité de base. Généralement, une case est formée de deux unités accolées, formant ainsi un édifice dont la longueur est le double de la profondeur.



Différentes organisations des percements sur la façade :
A = Fenêtre – B = porte



Case 28, rue Maurice Demongeot



Case 27, rue des Frères

La spécificité et la qualité architecturale de la case de l'ouest guyanais tient dans :

- **Le volume en pointe** de sa toiture créée par le changement de pente avec une cassure dans la pente du toit
- La présence de **lucanes rampantes** créées par un soulèvement de toiture à partir du faitage

- Les **débords** importants de toiture et **les auvents** se retournant sur les pignons. Ces éléments permettent de protéger les ouvertures du soleil et de la pluie

Ces éléments assurent une finesse au volume de la toiture et en font sa principale caractéristique architecturale.

La juxtaposition de modules de base, permet de créer des alignements urbains de plusieurs cases.



Juxtaposition de deux modules de case



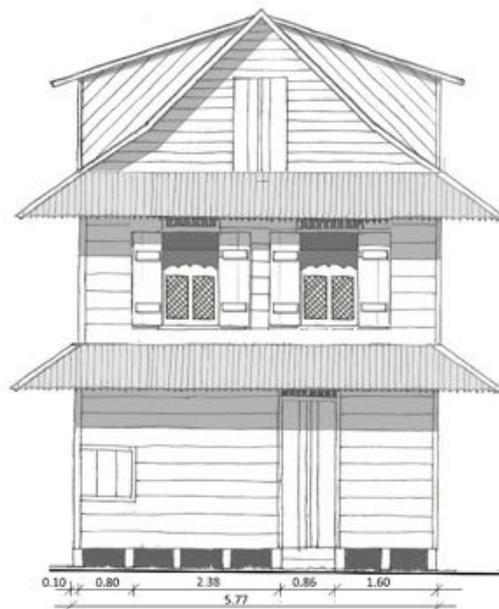
Exemple de cases en continu - 20, rue Sœur Bernard Fontaine

3. Le type intermédiaire ou case à étage

Le type intermédiaire est une case à étage. le rez-de-chaussée de ce type présente aussi les critères des types de cases BB et ABBA cités plus haut.



Exemple d'un module de base surmonté d'un étage



Case à étage 8, rue du Sergent Riga



Case à étage 22, rue du Saint Joseph

La case à étage est plus étroite que la maison créole et ne possèdent pas de balcon (profondeur d'une case environ 6 m et profondeur d'une maison créole environ 7m).

La qualité architecturale de ces 3 types de construction servira de base pour cadrer les constructions futures qui sont autorisées en cas de démolition et de reconstruction du bâti de 3ème intérêt architectural.

La classification du bâti par intérêt architectural

Les enquêtes à la parcelle, réalisées du 23 au 28 septembre 2019, ont permis :

- De repérer l'intérêt architectural du bâti et de son environnement
- D'établir un fichier de photos qui comprend la liste des bâtiments par rue (pair et impair) et par n° de rue (2 à 10 photos de la construction et de son environnement).

Ce fichier permettra de renseigner rapidement la mairie, le service instructeur et l'architecte des bâtiments de France dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

L'objectif de la classification du bâti est de permettre d'édicter des règles :

- De préservation et de restauration du bâti existant
- D'extension ou de surélévation du bâti existant
- D'intégration des constructions neuves.

Ces règles sont différentes en fonction de la qualité architecturale et urbaine du bâti .

Sur le centre ancien de Mana, les enquêtes ont permis de répertorier 3 niveaux de qualité architecturale et urbaine du bâti :

1. Bâtiments de 1^{er} intérêt architectural

Les bâtiments répertoriés « bâtiments de 1^{er} intérêt architectural » sont ceux qui représentent leur époque de construction et qui ont une réelle qualité architecturale intrinsèque : proportions, éléments décoratifs, matériaux de construction et qui n'ont subi que peu de dénaturations avec le temps. Ils comprennent les grandes maisons créoles construites de la fin du XIX^e siècle et jusque dans les années 1930. Ces maisons créoles ont des caractéristiques architecturales communes :

- Une toiture à deux pans, souvent dotée d'un coyau qui se retourne devant les pignons. Certaines sont à 4 pans . Le comble peut être habitable, ce qui se traduit par la présence de lucarnes.
- Un volume simple, composé de 2 niveaux, séparés par une avancée de toit ceinturant la construction, pouvant être interrompue par un balcon. L'étage a une valeur noble, et témoigne du statut de son propriétaire
- Une composition symétrique des ouvertures avec des menuiseries et impostes ouvragées montrant la richesse et l'importance du propriétaire.

Ces bâtiments ont été répertoriés sur le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine par la légende violet.

Classification par intérêt architectural

 Bâtiments de 1er intérêt



4, rue Sœur Bernard Fontaine



8, rue du Sergent Riga



8, rue du Sergent Riga

Orientations réglementaires : Les qualités architecturales de ces bâtiments justifient la mise en place de règles de préservation strictes, visant à conserver leurs qualités architecturales : démolition interdite, surélévation interdite, préservation ou restauration à l'identique des menuiseries, balcons, garde-corps, volets etc....Des extensions peuvent être acceptées dans certaines conditions.



21, rue Maryse Bastié



5, rue Javouhey – Office de tourisme



8, rue Maurice Demongeot – Bibliothèque



Plan de repérage des bâtiments de 1^{er} intérêt architectural sur le fond de plan du cadastre

2. Bâtiments de 2^{ème} intérêt architectural

Les bâtiments répertoriés « bâtiments de 2^{ème} intérêt architectural » comprennent soit :

- Les bâtiments qui représentent leur époque de construction et ont une réelle qualité architecturale intrinsèque : proportions, éléments décoratifs, matériaux de construction mais qui ont subi quelques dénaturations affectant leur qualités architecturales . Rentrent dans cette catégorie de nombreuses maisons créoles .
- Les bâtiments représentatifs de leur typologie comme les cases construites à l'époque de la ruée vers l'or et caractéristiques de l'architecture de l'ouest de la Guyane et qui ont conservé leurs caractéristiques d'origine
- Les bâtiments en béton armé d'entre-deux guerres

Ces bâtiments ont été répertoriés sur le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine par la légende rouge.



Bâtiments de 2^{ème} intérêt

Les bâtiments de 2^{ème} intérêt architectural : maisons créoles.



22, rue St Joseph



20, rue sergent Riga



15, rue Javouhey



6, rue Javouhey



4, rue Javouhey

Les bâtiments de 2^{ème}
intérêt architectural : les
maisons créoles.



21, rue Javouhey



13, rue Maurice Demongeot

Orientations réglementaires : Les qualités architecturales de ces bâtiments justifient la mise en place de règles de préservation strictes visant à les préserver : démolition interdite, restauration ou remplacement des menuiseries, balcons, garde-corps, volets en bois etc....Des extensions peuvent être acceptées dans certaines conditions.



22, rue sergent Riga



17, rue Javouhey



19, rue Javouhey

Les bâtiments de 2^{ème} intérêt architectural : les cases

Les cases ont des caractéristiques architecturales communes :

- Une toiture à deux pans, dotée d'un coyau qui se retourne devant les pignons.
- Un comble qui peut être habitable, ce qui se traduit par la présence de lucarnes rampantes.
- Une composition symétrique des ouvertures avec des menuiseries et impostes ouvragées.



27, rue des Frères



12, rue Sœur Bernard Fontaine

Orientations réglementaires : Les qualités architecturales de ces bâtiments justifient la mise en place de règles de préservation strictes visant à les préserver : démolition interdite, restauration ou remplacement des menuiseries, balcons, garde-corps, volets en bois etc.... Des extensions peuvent être acceptées dans certaines conditions.



11, rue Javouhey



20, rue Javouhey



17, rue Maurice Demongeot

Les bâtiments de 2^{ème} intérêt architectural : les cases (suite)



23, rue Maurice Demongeot



28, rue Maurice Demongeot



6, rue des Frères

Les bâtiments de 2^{ème} intérêt architectural : bâtiments en béton armé.

Certains bâtiments ont été construits ou transformés au cours du XX^{ème} siècle et utilisent la technique du béton armé, leurs conférant une qualité architecturale particulière. Ils participent à la qualité des espaces publics.



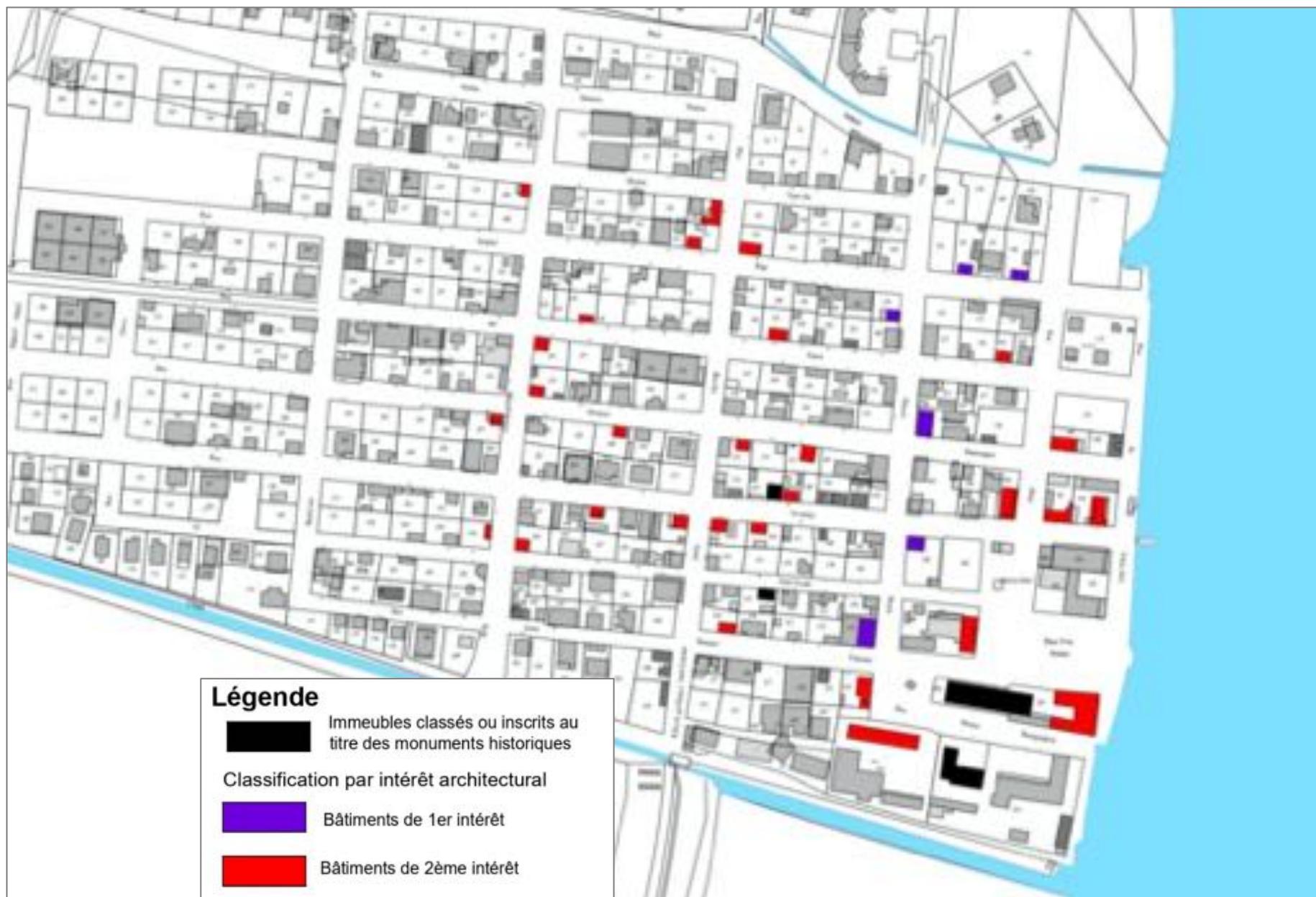
3, rue Patrice Bourguignon



1, rue Maryse Bastié



1, place Yves Patient – Mairie



Plan de repérage des bâtiments de 1^{er} et 2^{ème} intérêt architectural sur le fond de plan du cadastre

3. Batiments de 3^{ème} interet architectural ou urbain

Les bâtiments répertoriés « bâtiments de 3^{ème} intérêt architectural ou urbain » sont les bâtiments qui représentent leur époque de construction mais qui ont subi **d'importantes modifications** affectant leurs qualités architecturales initiales . Rentrent dans cette catégories :

- Les maisons créoles ayant subies d'importantes modifications altérant leur homogénéité .
- Les cases caractéristiques de l'architecture de l'ouest de la Guyane et qui ont subi des modifications altérant leur homogénéité (pente de toiture, extensions, menuiseries etc.).

Ces bâtiments ont été répertoriés sur le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine par la légende orange.



Bâtiments de 3^{ème} intérêt



20, rue des Frères

Orientations réglementaires : la démolition de ces bâtiments pourra être autorisée s'ils sont remplacés par des constructions reprenant les caractéristiques des constructions traditionnelles (maisons créoles ou cases). Les règles permettront de restaurer les constructions en préservant leur volumétrie , les proportions des ouvertures et la couleur des matériaux.



32, rue des Frères



11, rue Sœur Bernard Fontaine



19, rue Sœur Bernard Fontaine

Bâtiments de 3^{ème} intérêt architectural à un niveau



20, rue Sœur Bernard Fontaine



9, rue St Joseph



9, rue Berville Gazelle



18, rue Sœur Bernard Fontaine



9, rue St Joseph



38, rue des Frères



3, rue St Joseph



12, rue Maurice Thamar



21, rue Amaranthe Golitin

Bâtiments de 3^{ème} intérêt architectural à un niveau (suite)



43, rue Sergent Riga



17, rue Maurice Demongeot



42, rue Sergent Riga



11A, rue Javouhey



21, rue Maurice Demongeot



12, rue Maurice Demongeot



11, rue Maurice Demongeot



6, rue Maurice Demongeot



14, rue Maurice Demongeot

Bâtiments de 3^{ème} intérêt architectural à un niveau (suite)



22, rue Maurice Demongeot



17, rue Maryse Bastié



24, rue des Frères



24, rue Maurice Demongeot



18, rue des Frères



31, rue Sergent Riga



11, rue des Frères



8, rue des Frères



24, rue Berville Gazel



9, rue des Frères

Bâtiments de 3^{ème} intérêt architectural à un niveau (suite)



14, rue Sergent Riga



21, rue Sœur Bernard Fontaine



36, rue Javouhey



10, rue Michel Tourville



23, rue Sœur Fontaine



26 rue St Joseph



8, rue Michel Tourville



27-29 rue St Joseph



29, rue Javouhey

Bâtiments de 3^{ème} intérêt architectural à un niveau (suite)



42, rue Javouhey



50, rue Javouhey



15, rue Amaranthe Golitin



46, rue Javouhey



40, rue Maurice Demongeot



35, rue des Frères



48, rue Javouhey



36, rue Maurice Demongeot



43, rue des Frères

Bâtiments de 3^{ème} intérêt architectural à 2 niveaux



7, rue Javouhey



8, rue Javouhey



5, rue Maryse Bastié



25, rue Javouhey



16, rue Maurice Demongeot



33, rue Sergent Riga



15, rue Maryse Bastié



21, rue des Frères



17, rue Sergent Riga

Bâtiments de 3^{ème} intérêt architectural à 2 niveaux (suite)



13, rue Sergent Riga



16, rue Sergent Riga



14, rue Michel Tourville



30, rue Sergent Riga



12, rue Sergent Riga



2, rue Michel Tourville



26, rue Sergent Riga



13, rue Michel Tourville



31, rue Javouhey

Bâtiments de 3^{ème} intérêt architectural à 2 niveaux (suite)



31, rue Maurice Demongeot



44, rue des Frères



5, rue St Joseph



32, rue Maurice Demongeot



44, rue Sergent Riga



9, rue St Joseph



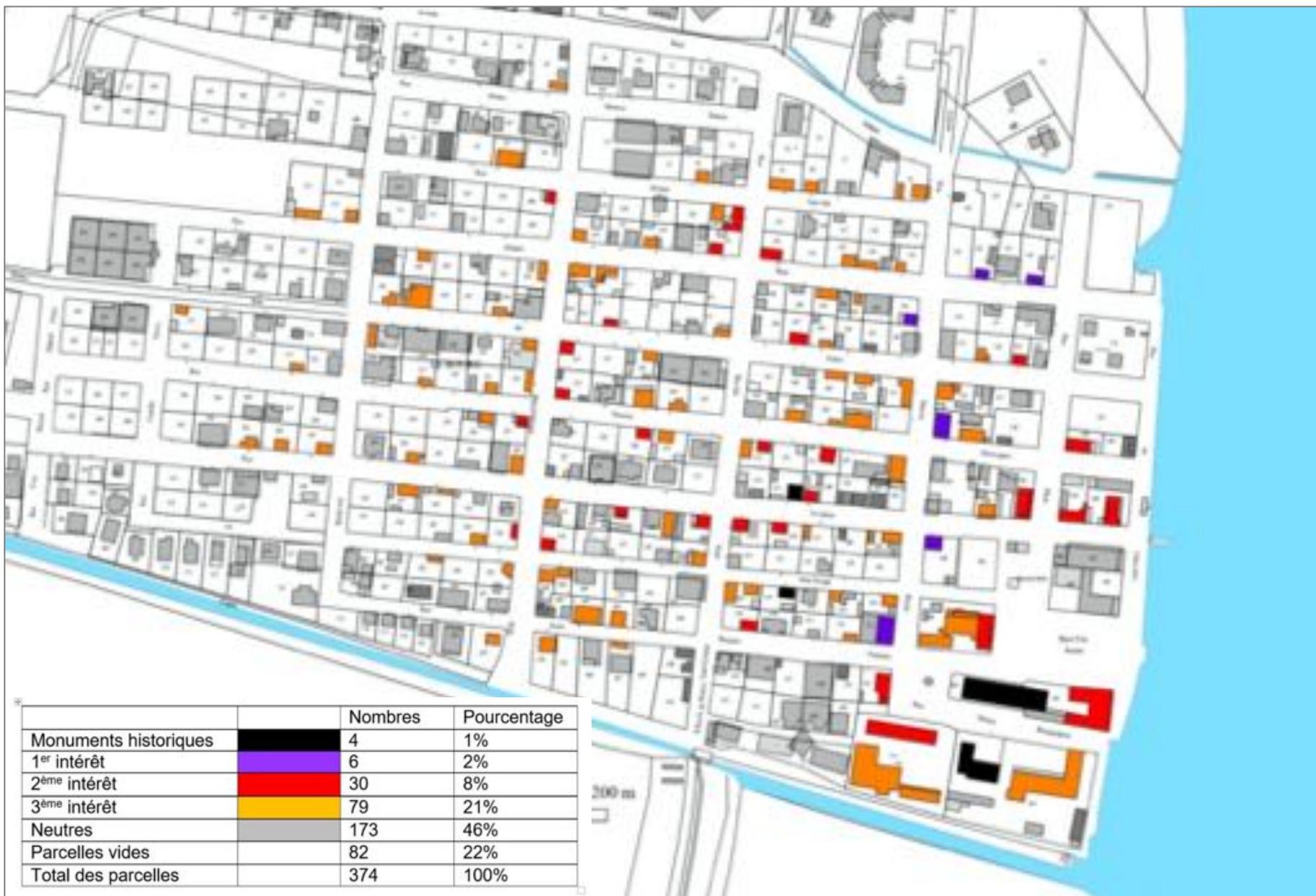
17, rue Amaranthe Golitin



22, rue Michel Tourville



6, rue Amaranthe Golitin



Plan de repérage des bâtiments de 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} intérêt architectural sur le fond de plan du cadastre